

PRIX du meilleur mémoire dans le domaine de la protection des consommateurs (AB-REOC)

L'AB-REOC décerne un prix pour le meilleur mémoire rédigé par un étudiant en master d'une université belge dans le domaine de la protection des consommateurs. Ce faisant, l'AB-REOC souhaite soutenir la recherche junior dans le domaine de la protection des consommateurs et souligner davantage l'importance d'une protection équilibrée des consommateurs dans notre société. L'AB-REOC assure ainsi la pérennité du prix, décerné pour la première fois en 2021 par la secrétaire d'État chargée de la consommation (Alexia Bertrand).

Sont éligibles pour le prix: tous les mémoires en master soumis et défendus au cours de l'année universitaire 2024-2025 et concernant la protection des consommateurs (quelle que soit la discipline dans laquelle ils ont été rédigés).

La date limite de soumission de la thèse en master est le **1er octobre 2025**. Les soumissions peuvent être faites en envoyant une version numérique de la thèse en master à Reinhard.Steennot@Ugent.be. Outre le mémoire proprement dit, nous attendons un bref résumé de 2 pages décrivant les conclusions et recommandations de la recherche en termes simples (y compris une liste d'organisations gouvernementales, d'organes consultatifs ou de personnes compétentes à qui vous souhaiteriez adresser ces recommandations), et éventuellement votre accord pour que votre mémoire et/ou résumé soit publié sur la page web de l'AB-REOC. Le jury est composé des membres d'un groupe de travail académique.

Le(s) lauréat(s) sera(ont) invité(s) par l'AB-REOC pour présenter ses (leurs) travaux de recherche en présence des membres du groupe de travail académique et des autorités compétentes en la matière. Ils recevront un prix de € 1.000.

Plus d'information [ici](#).